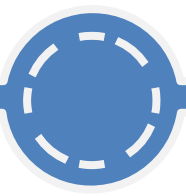




CONSEIL LOCAL de Santé Mentale

Plan d'action - 2024





Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

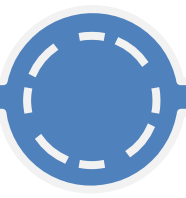
La santé mentale, prise dans son acception la plus large, s'appréhende comme un continuum allant du bien être aux troubles psychiques en passant par la souffrance psycho-sociale (stress, anxiété...). Plus d'un cinquième de la population française présente au moins un trouble de santé mentale.

Elle apparait donc comme une préoccupation majeure pour les acteurs de la santé publique mais, ne doit pas se limiter à ce seul champ d'action Les enjeux sont multiples et relèvent en effet, de nombreux domaines d'intervention des collectivités locales (action sociale, petite enfance, éducation, sport, culture, logement, urbanisme, tranquillité publique, mobilité, environnement...).

Face à ces enjeux, l'amélioration et la promotion du bien-être ainsi que la prévention de la souffrance psychique ont été identifiés comme des objectifs prioritaires du Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Montpellier. Ceci permet une vision de la santé, qu'elle soit physique, sociale et/ou psychique.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Montpellier et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie ont décidé d'associer l'ensemble des acteurs locaux dans un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) afin d'offrir un cadre de concertation et d'élaboration de réponses coordonnées aux enjeux et besoins de santé mentale dans la cité (cadre et mode de vie favorable, lutte contre les discriminations et accès aux soins).

Associant les élus locaux, la psychiatrie publique et privée, les représentants des usagers, des aidants et l'ensemble des professionnels du territoire, le CLSM aura pour objectif de définir, prioriser et coordonner des politiques locales permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.



Elaboration du plan d'action

➤ **DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN SANTÉ MENTALE**

- Population : démographie.
- Déterminants sociaux de santé.
- Déterminants environnementaux de santé.
- État de santé.
- Offre de soins.
- Dispositifs de prévention et promotion de la santé.

➤ **CONSULTATION DES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE**

- Réunions de concertation
- Questionnaire

➤ **COMITÉ DE COORDINATION**

Sur la base des éléments de diagnostic comprenant l'expression des actrices et acteurs du territoire, le plan d'action a été élaboré avec l'aide du :

- CHU de Montpellier
- FHP Occitanie
- URIOPSS Occitanie
- UNAFAM 34
- ARS Occitanie
- Ville de Montpellier

➤ **AXES THÉMATIQUES PRIORITAIRES**

- Information, sensibilisation, lutte contre les stigmatisations
- Prévention et gestion des cas complexes et des crises psychiatriques
- Parcours de soins et d'accompagnement
- Accès aux droits, inclusion, citoyenneté et pair-aidance

Information, sensibilisation, lutte contre les stigmatisations

➤ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Lutter contre les stigmatisations et discriminations en santé mentale
- Promouvoir le bien-être
- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale
- Informer sur les différentes approches de la santé mentale
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale

Réseau et collaboration entre acteurs

- Répertorier et viser les dispositifs et ressources locales dans un annuaire cartographié
- Développer des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale (établissements publics et privés, hôpitaux – structures d’accompagnement et d’hébergement, etc.)
- Construire un vocable et un discours commun
- Intégrer la santé mentale dans des démarches de sensibilisation plus globales
- Contribuer à faire de la santé mentale une grande cause nationale (lien avec la fédération Santé Mentale France)
- Organiser et coordonner les Semaines d’Informations en Santé Mentale (SISM)
- Mettre en place des actions de sensibilisations autour des évènements de la vie (deuils, accidents, naissances etc.)

Formations, amélioration des connaissances et des pratiques

- Déployer très largement la formation des Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), qui sont en face à face publics (social, éducatif, animation socio-culturelle, tranquillité publique, etc.)
- Formation sur les différents troubles psychiques et la notion de rétablissement

Actions de sensibilisation : Enfants, jeunes et familles

- Développer les interventions en milieu scolaire (lutte contre les stigmatisations)
- Mettre en place des ateliers de sensibilisation à destination des jeunes et des étudiants (compétences psycho-sociales, ateliers gestion du stress, etc)
- Créer des espaces de parole
- Sensibiliser et outiller les équipes pédagogiques enfants et adolescents (crèches, écoles, collèges, lycées, universités)
- Sensibiliser, outiller et développer des ressources à destination des familles

Actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques

- Valoriser les métiers de la psychiatrie auprès des professionnels de santé
- Sensibiliser les médias et lutter contre les expressions et les discours stigmatisant
- Sensibiliser aux problématiques des publics spécifiques (personne en situation de précarité, handicap mental et psychique, LGBT, personnes exilées, Travailleur Du Sexe, etc.)

Prévention et gestion des cas complexes et des crises psychiatriques

➤ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Prévenir la souffrance psychique
- Prévenir la crise psychiatrique
- Améliorer la gestion de la crise psychiatrique et sécuriser les pratiques en rendant lisible le partage des responsabilités

Offre et ressources locales

- Améliorer la lisibilité de l'offre (annuaire, cartographie etc.)
- Mettre en place une ligne téléphonique d'information et d'orientation, créer un plateau d'orientation dédié
- Répertorier, évaluer et rendre l'offre plus lisible
- Développer les lieux ressources (information, écoute, prévention, orientation)
- Développer les actions d'aller vers notamment les unités mobiles de psychiatrie (publics scolaires, universitaires, personnes âgées)
- Campagne de communication 31 14
- Développer les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

Réseau et collaborations entre acteurs

- Développer l'offre de soins non programmés en santé mentale
- Améliorer la collaboration et la coordination entre professionnels, entre services hospitaliers et équipes mobiles
- Faciliter l'orientation
- Accompagner la gestion de cas complexes

Formations, amélioration des connaissances et des pratiques

- Renforcer la formation des acteurs qui sont en face à face publics (social, éducatif, animation socio-culturelle, tranquillité publique, etc.) notamment avec les formations PSSM / Sentinelle (réduction des risques psychiatriques, repérage, adoption d'attitudes et de postures adaptées, orientation, etc.)
- Former les professionnels de santé en ville (notamment les médecins généralistes)
- Formation à destination des juristes
- Développer les pratiques orientées rétablissement
- Mettre en avant le point de vue des aidants et des usagers

Crise psychiatrique et cas complexes

- Former l'ensemble des professionnels sur la crise psychiatrique et l'intervention d'urgence (outils et identification des interlocuteurs à saisir, etc.)
- Créer une filière de prise en charge de la crise psychiatrique associant tous les acteurs (social, médico-social, sanitaire public privé)
- Faciliter et améliorer la coordination entre les structures d'accueil, d'accompagnement, de soins et les urgences psychiatriques (formations, rencontres, etc.)
- Travail autour des outils de prévention des crises psychiatriques (mesures anticipatrices en psychiatrie type GPS du Psycom et directives anticipées en psychiatrie)
- Sensibiliser des élus sur l'hospitalisation sous contrainte (conférence, visite sur site)

Parcours de soins et d'accompagnement

➤ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Améliorer le repérage précoce des troubles
- Faciliter l'accès aux soins psychiatriques et la continuité des soins
- Réduire les délais de prise en charge

Accès aux soins et à l'offre d'accompagnement

- Améliorer la lisibilité de l'offre (annuaire, cartographie etc.)
- Développer l'offre de soins non programmés en santé mentale
- Faciliter l'accès aux soins et raccourcir les délais (repérage, rôle des professionnels de santé ville, développer et valoriser l'intégration des infirmier.es en pratique avancée)
- Développer des lieux d'écoute et de soutien (accueil inconditionnel sans rendez-vous type Point Accueil Ecoute Jeunes)
- Développer une offre alternative (psychologue, points d'écoute etc.) et en favoriser l'accès (aides financières, proximité, unités mobiles)
- Développer l'aller vers (unités mobiles de psychiatrie)
- Structurer l'offre en pédopsychiatrie 16-18 en lien avec la réforme des autorisations (SMPEA, MDA, CMPP, etc.)
- Création de lieux d'accueil intermédiaires comme alternative à l'hospitalisation complète
- Accompagner pendant le délai d'attente par l'intermédiaire de médiateurs santé pairs

Formations, amélioration des connaissances et des pratiques

- Former les professionnels du soin somatique
- Anticiper les situations de crise et organiser leur prise en charge
- Former les professionnels de première ligne (école, éducateurs, policiers) concernant le repérage, la posture et l'orientation
- Développer l'offre de supervisions et d'analyse de pratiques professionnelles

Réseau et collaborations entre acteurs

- Favoriser les liens et les collaborations entre services spécialisés, entre médecine de ville et médecine hospitalière, entre sanitaire, social et médico-social, établissements publics et établissements privés
- Prévenir les ruptures de parcours (travail en réseau, en filière, etc.)
- Faciliter les liens et les collaborations entre professionnels (plateforme d'échanges)
- Améliorer les liens entre les services hospitaliers publics, Centres Médico-Psychologiques (CMP) et l'hospitalisation privée
- Organiser une rencontre annuelle entre professionnels autour de l'évolution de enjeux et des problématiques (situation en questionnement, à risque, évolutive)
- Développer et partager des outils communs (fiches d'orientation voire de liaison etc.)
- Développer les conventions cadre entre établissements (circuits, commission d'adressage et de suivi)

Accès aux droits, inclusion, citoyenneté et pair-aidance

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Améliorer le repérage précoce des troubles
- Faciliter l'accès aux soins psychiatriques et la continuité des soins
- Réduire les délais de prise en charge

Développer la médiation par les pairs, s'appuyer sur l'expertise des usagers

- Promouvoir le savoir expérientiel et les apports d'un travailleur pair
- Former les pairs et valoriser les parcours des pair-aidants (ou ayant été pair-aidants)
- Contribuer au renforcement de la professionnalisation de la pair-aidance
- Favoriser l'embauche de pair-aidants dans les structures d'accompagnement (lever les freins à l'embauche)
- Soutenir le développement d'association d'usagers et de pair aidance
- Créer un répertoire de pair-aidants accessible aux structures psychiatriques afin de bénéficier de leurs compétences de médiation dans des domaines divers
- Améliorer la lisibilité de la pair-aidance (médias), médiatiser les structures et les associations (colloque, supports d'informations, etc.)
- Développer les lieux d'échanges entre professionnels et usagers (pair-aidants bénévoles ou non), Intégrer les 3P (professionnels, proches-aidants, patients)

Associations d'usagers

- Soutenir les espaces et les structures d'entraide mutuelle
- Développer des lieux d'auto-support, des associations inspirées des Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), en particulier à destination des adolescents et des jeunes adultes
- Soutenir la communication des associations existantes (GEM, association de pair-aidants)

Insertion, inclusion, droits, logement

- Faciliter l'accès à l'emploi
- Sensibiliser aux notions de rétablissement et de réhabilitation psychosociale
- Sensibiliser et accompagner les employeurs
- Favoriser l'accès au logement (appartement thérapeutique, hébergement d'urgence, etc.)
- Elargir les dispositifs spécifiques (un chez soi d'abord)
- Développer l'offre de logement adapté (habitat inclusif, résidences accueil, appartement thérapeutique etc.)
- Initier un travail spécifique avec les bailleurs sociaux

Accès aux loisirs, à la culture, au sport

- Encourager l'engagement bénévole des usagers
- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports
- Déployer des programmes d'activité physique adaptée au sein des GEM
- Renforcer les liens avec les établissements culturels et de loisirs